

Arrêté n° 2024-216
portant création d'emplois dans le cadre
de la mission Appui Territorial

Le Président du Centre de Gestion
de la Fonction Publique Territoriale du Puy-de-Dôme,

Vu le Code Général de la Fonction Publique ;

Vu le décret n° 85-643 du 26 juin 1985 relatif aux Centres de Gestion institués par la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale et notamment ses articles 28 et 29 ;

Vu la délibération n°2020-49 du 12 novembre 2020 portant délégation de compétences accordées par le Conseil d'administration au Président du Centre de Gestion du Puy-de-Dôme,

Considérant qu'il est nécessaire de procéder à la création des emplois annexés au présent arrêté pour satisfaire les besoins de la mission Appui Territorial pour l'année 2024 ;

Arrête :

Article 1 :

Pour la période du 8 avril au 30 avril 2024, il est procédé à la création de 2 emplois dont la liste est annexée au présent arrêté.

Article 2 :

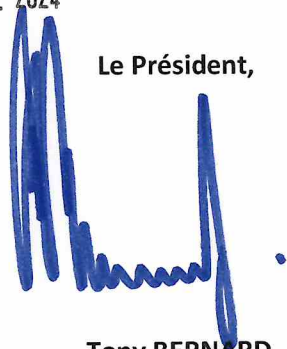
Le Directeur général des services du Centre de Gestion est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera transmis au Préfet du Puy-de-Dôme, au Payeur départemental, comptable du Centre de Gestion et publié sur le site du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Puy-de-Dôme : www.cdg63.fr.

Fait à Clermont-Ferrand, le **23 AVR. 2024**

Le Président :

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- informe que le présent arrêté peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de la présente notification (ou de la présente publicité), d'un recours contentieux par courrier adressé au Tribunal Administratif de Clermont-Ferrand ou par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr.

Le Président,



Tony BERNARD
Maire de Châteldon



| Filière | Catégorie | Grade | Quotité tps de travail | Motif de recrutement | Date de création | Date de suppression | Nombre de postes |
|-----------------------|-----------|------------------------------------|------------------------|--|------------------|---------------------|------------------|
| Administrative | B | Rédacteur principal de 1ère classe | 15/35 ème | Remplacement d'un agent indisponible - Art L 332-13 CGFP | 08/04/2024 | 28/04/2024 | 1 |
| Administrative | B | Rédacteur principal de 1ère classe | 8/35 ème | Accroissement temporaire d'activité - Art L 332-23 1° CGFP | 09/03/2024 | 30/04/2024 | 1 |

Envoyé en préfecture le 23/04/2024

Reçu en préfecture le 23/04/2024

Publié le



ID : 063-286300140-20240423-AR_2024_216-AR